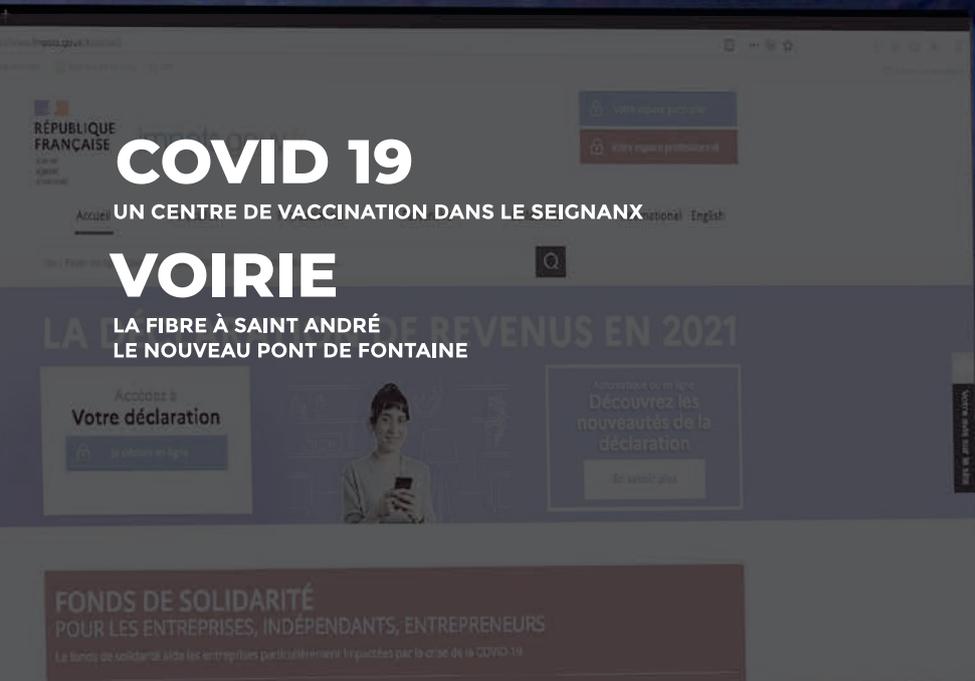


# Au cœur de **SAINT ANDRÉ**

JOURNAL MUNICIPAL N°56 juin 2021

## INCLUSION NUMÉRIQUE L'informatique à portée de tous !





*Andréziennes, Andréziens*

« Au moment où j'écris ces lignes, la situation sanitaire est toujours très préoccupante dans plusieurs régions de France et relativement apaisée dans notre sud-ouest. Le centre de vaccination ouvert à Saint Martin de Seignanx a amené une réponse de proximité et rassuré nombre de nos concitoyens impatients de se faire vacciner et éprouvant, jusque-là, des difficultés à obtenir un rendez-vous »

A l'initiative de la Communauté de Communes, les Assises du Seignanx ambitionnent d'impliquer les habitants du Seignanx dans la définition de leur territoire. D'importants dossiers peuvent être invoqués, la transition énergétique, le développement économique, les déplacements collectifs pour réduire la place de la voiture, les voies douces, piétonnes et cyclables, l'agriculture et la valorisation des circuits courts, le rôle du centre intercommunal d'action sociale, les attentes concernant le futur équipement aquatique, l'accès au logement pour tous ou la mise en œuvre du Plan d'urbanisme Intercommunal.

Dans notre commune, vous pouvez être sûrs de l'implication des élus et des agents de la collectivité.

Des remerciements doivent être adressés aux personnels qui assurent l'entretien des locaux, aux personnels qui assurent l'accueil des enfants à la garderie, au restaurant scolaire et au centre de loisirs, aux personnels qui accompagnent les enseignants de maternelle. Leur professionnalisme et leur disponibilité garantissent, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur, les meilleures conditions de fonctionnement pour les enfants. De sincères félicitations également aux enfants qui contraints, en classes élémentaires, de porter continuellement le masque, s'acquittent de cette obligation avec une grande résilience. Ils sont soutenus dans cet effort par l'exemple donné par leurs enseignants.

Dans le même temps, les agents administratifs, pour trois d'entre eux en télétravail, et les agents des services techniques remplissent, eux aussi, leurs missions avec une grande efficacité et savent compter sur notre gratitude.

Un nouvel agent communal est, depuis le 1er juin, venu grossir les effectifs des services techniques, sous la forme d'une mutation depuis la Commune de Léon vers la nôtre. Sa polyvalence, indispensable, ainsi que ses compétences avérées dans la gestion des espaces verts nous seront très utiles.

Ce premier des deux journaux d'information de l'année vous informe sur les votes des comptes administratifs de 2020 et des budgets de l'année 2021. Les premiers présentent des résultats excédentaires qui permettent d'affronter plus sereinement les exigences des seconds.

Alors que nos intentions visaient à freiner nos investissements pour conforter nos réserves en vue d'une reprise de nos investissements à partir de 2023, le Conseil Municipal s'est trouvé confronté à deux impératifs : remplacer, en urgence, le camion utilisé par les agents des services techniques et consolider des points de fragilité, conséquences de glissements de terrains, accélérés par les conditions météorologiques très durablement défavorables que nous avons connues.

Ces contretemps n'empêchent pas l'ambition de poursuivre et d'amplifier notre mission qui vise à apporter de nouvelles réponses aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

Ainsi depuis mai dernier, un marché s'est installé autour de la Mosaïque. Voulu ; le mardi après-midi, autour des producteurs locaux, soucieux de répondre aux besoins variés des consommateurs locaux, il vous invite, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à profiter de ce nouvel élément de lien social.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a confirmé par une courte majorité son désir de poursuivre une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi et de privilégier ainsi l'offre d'activités dans le cadre des TAP.

La cour de l'école incluant le fronton subira des aménagements permettant dans le respect de la pratique de la pelote, d'une part, et de l'installation d'un chapiteau pour les fêtes d'été d'autre part, la mise à disposition de nouveaux espaces de jeux pour les enfants.

Une piste routière ludique sera ainsi dessinée au sol dans la cour maternelle du bas. Les enfants de l'école et ceux du centre de loisirs pourront ainsi s'entraîner à s'initier au code de la route, comme piétons, cyclistes ou conducteurs de trottinettes.

Certaines activités associatives ont pu reprendre doucement. En plein air et en effectif encore réduit mais avec beaucoup de plaisir pour les membres concernés.

Les échanges engagés avec les Présidents du Comité des fêtes ont conduit à la décision de déprogrammer les fêtes du village cette année encore.

La construction d'un Pôle santé, associée à la réalisation de 8 logements pour personnes âgées non dépendantes et d'une salle de réunion et d'activités pour les bénéficiaires du CIAS, est toujours d'actualité. Les praticiens devaient confirmer leur engagement le 4 mai dernier en vue de leur prochaine installation. A Andriou, Agnés Ranéa, kinésithérapeute depuis 15 ans, a décidé de cesser son activité à Saint André et a trouvé en Sarah Berthes une continuité professionnelle. Je remercie chaleureusement Agnés Ranéa et souhaite pleine réussite à Sarah Berthes.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet, le Conseil Municipal travaille aux conditions de la réorganisation du stationnement sur le parking des salles de sports incluant la possibilité de créer de nouvelles places de stationnement rendues nécessaires par la prochaine fréquentation du futur Pôle de santé. Le tout en conservant des conditions de stationnement satisfaisantes pour les parents d'élèves dans le cadre de l'accès à l'école de leurs enfants.

Les élus réfléchissent aussi à la réfection de la route de Peyrehette. Si la couche de roulement est la priorité absolue, le désir de profiter de ces travaux pour réaliser un cheminement doux et installer l'éclairage public est très grand. Les coûts financiers seront le révélateur de nos ambitions. Le maintien de cette route à double sens de circulation ou le retour à une seule voie font aussi partie des enjeux de ce dossier.

Vous le lirez dans un article dédié à ce sujet, la fibre se déploie sur notre commune. Et pas toujours dans les conditions annoncées ou souhaitées par les élus.

Ainsi, sur notre commune, certains linéaires ont été déployés en aérien sous la forme peu esthétique de nouveaux poteaux. Cela nous est justifié soit par l'impossibilité technique de réutiliser tous les appuis ENEDIS, soit du fait de l'inexistence de fourreaux ORANGE, le réseau de téléphonie cuivre ayant été posé en pleine terre. Concernant l'éventualité de procéder à l'effacement de ces linéaires en aérien, la Commune devrait le prendre intégralement à sa charge ce qui n'est pas dans ses possibilités financières.

Les mois qui défilent, pandémie ou pas, apportent leurs lots de naissances, de mariages et de décès. Je félicite celles et ceux qui ont vécu des moments heureux et je tiens aussi à saluer la mémoire de celles et de ceux qui sont décédés dans notre village. J'ai une pensée pour eux et je m'associe à la peine de leurs familles. J'ai des pensées particulières pour Jean-Pierre Lavigne et Léon Darrort qui ont été des élus municipaux, des personnes publiques, engagées avec dévouement dans la vie associative de Saint André et des amis. Je salue leur mémoire.

Chers Andrésiennes et Andrésiens, voilà un premier aperçu de l'action des élus dans notre commune. Plusieurs collègues vous invitent dans les pages suivantes, à lire les développements qu'ils ont inscrits à l'ordre du jour de ce journal. Même au ralenti, du fait de la crise sanitaire, le village vit et les élus s'engagent. En attendant des jours meilleurs qui, lorsqu'ils reviendront, nous permettront de partager des moments de vie dans notre village où il fait bon vivre.



*Très sincèrement à vous, Jean Baylet, Maire*

## ➤ Maintien de la semaine à 4,5 jours

Lundi 1er mars, les élus réunis dans le cadre du Conseil Municipal ont voté pour le maintien de la semaine de 4,5 jours.

En 2013, le Gouvernement a instauré la réforme des rythmes scolaires qui mettait en place la semaine de 4.5 jours dans les écoles maternelles et primaires du pays. Ce nouveau rythme est alors mis en œuvre en septembre 2014 sur notre commune. En 2018, le Ministre de l'Education Nationale permet aux communes qui le souhaitent de demander une dérogation afin de rétablir la semaine à 4 jours.

La décision du Conseil Municipal

Les parents d'élèves, les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves ont pu exprimer leurs positions sur ce sujet. La décision prise par les élus a fait suite à des débats denses et riches. Outre le maintien des T.A.P, le rythme de l'enfant a bien évidemment été pris en compte, tout comme les incidences budgétaires pour la commune.

En pratique

Les enfants ont classe le matin du lundi au vendredi et 4 après-midi : les lundi, jeudi et vendredi de 14h à 15h30, et le mardi de 14h à 16h20. Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ont lieu les lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 et sont ouverts à tous les enfants de l'école, gratuitement, sur inscription.

Durant ces T.A.P, les enfants peuvent participer à des activités sportives, artistiques, ludiques animées par des intervenants extérieurs dont certains viennent bénévolement, et des agents de la commune dont il faut saluer l'engagement auprès des plus jeunes.

Témoignage de Maxime, élève de Cm2 :

“On fait plein d'activités : chasse au trésor, billard, baby-foot, jeux de société, théâtre, jeux sportifs, pelote, cirque, judo, arts martiaux, capoeira. J'aime bien parce qu'on peut découvrir des activités. Grâce aux TAP, j'ai découvert le théâtre et la pelote, du coup je me suis inscrit aux cours en dehors des TAP. Ce que j'aime bien aussi c'est retrouver des intervenants extérieurs et des enfants d'autres classes (Précision : le brassage était possible hors période COVID, aujourd'hui le protocole mis en place ne permet pas le brassage de classes)”

## ➤ TAP (Temps d'Activités périscolaires)



Patrice HANUS, Animateur tennis pour les TAP

“Les TAP se déroulent sur 3 sessions d'une heure, les Lundi, Jeudi et Vendredi de 15h30 à 16h30. L'activité tennis se situe en principe dans le trinquet, mais avec les préconisations gouvernementales, nous nous retrouvons sur l'espace vert attenant au trinquet. L'adaptation est le propre de l'enseignant !!

Pour le tennis, il s'agit de faire découvrir cette pratique, à la base compliquée, sous une forme ludique.

Nous avons du matériel adapté, balles rouges (molles et plus grosses que la balle normale) et petites raquettes.

Les séances se décomposent en 3 parties :

- un échauffement avec lancer et réception des balles, et éducatifs de courses.
  - un maniement de l'outil (raquette) avec différents portés de balles, et bases techniques du tennis en coup droit et revers.
  - un atelier final plus ludique regroupant les acquis du jour.
- puis retour au calme pour le rangement du matériel.

En général, entre 15 et 20 jeunes viennent participer à cette activité sportive.

Même si on ne trouve pas encore le futur vainqueur de Roland Garros, l'activité physique est avant tout génératrice de bien-être pour les jeunes !!!”





## ➤ Centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert cet été du mercredi 07 juillet au vendredi 20 août 2021. Les inscriptions vont avoir lieu du mercredi 16 au lundi 28 juin. Le projet pédagogique sera axé sur la participation des enfants. Nous espérons que les restrictions sanitaires seront plus souples et que des mini-camps pourront être organisés.

L'équipe d'animation a à cœur que les enfants se sentent acteurs de la vie quotidienne au sein de l'accueil de loisirs. Nous mettrons tout en œuvre pour que les enfants passent un bel été !

Contact : Elodie Labruquère, directrice, au 06.31.08.35.97 ou par mail :

[acm.douspitchouns@saintandredeaignanx.fr](mailto:acm.douspitchouns@saintandredeaignanx.fr)

## ➤ Une alimentation saine et équilibrée



Une bonne alimentation pour nos enfants est essentielle pour leur croissance, leur développement psychomoteur et leurs capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et bien répartie au cours de la journée.

Depuis des années, dans notre commune, les élèves de l'école primaire et maternelle ont la chance de profiter de repas de qualité, cuisinés sur place.

Chaque jour, dès 8h du matin, Carole Moncada, Marina Denis et Christelle Dassé s'activent à la confection de plus de 200 repas. En amont, elles réfléchissent et élaborent consciencieusement les menus du mois pour proposer une alimentation variée et équilibrée.

Cette année, Mme Drouart, une nutritionniste et maman de 2 élèves de l'école, leur apporte son expertise afin de les aider à proposer aux enfants, des repas les plus équilibrés possibles en ayant une vision sur l'ensemble du mois. Un savant dosage entre un bon nombre de crudités, de légumes cuits, de féculents, de légumineuses, de protéines, de produits laitiers, de fruits,...

Le temps du repas doit être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

On le sait, il n'est pas toujours évident de faire goûter de nouvelles saveurs aux enfants, mais nos

cantinières ont à cœur d'introduire régulièrement de nouveaux goûts, de nouvelles textures ou de nouveaux modes de préparation. Un rapide tour des assiettes et un aperçu des quantités restantes est un bon moyen pour elles d'évaluer la réussite, ou non, de l'arrivée d'un nouvel aliment. Une assiette vide est un bon indicateur d'une saveur validée !

L'expérience accumulée au fil des années leur permet aussi de minimiser les pertes et ainsi de limiter le gaspillage alimentaire en gérant le plus finement possible les quantités. Cette année, la Covid aura aussi eu un effet positif sur ce point... Comme indiqué dans le protocole sanitaire, les enfants de primaire ne peuvent plus se servir seuls, ce sont les agents communaux qui se chargent du service. Les quantités sont ainsi mieux gérées, les petits appétits satisfaits et les gros mangeurs peuvent demander à être resservis !

Dans les mois prochains, une réflexion sur un approvisionnement de produits locaux va être menée.

Le repas est un moment essentiel dans la journée des élèves. Cela doit être un temps de détente et de partage. Pour que ce moment se déroule dans les meilleures conditions, une douzaine d'agents municipaux se relaient auprès des enfants : Corinne, Céline, Bénédicte, Julie, Andréa, Evelyne, Cathy, Jean-Philippe, Laurence, Elodie, Christelle...





## ➤ Le centre de vaccination du Seignanx

L'ouverture du centre de vaccination du Seignanx a eu lieu le lundi 22 mars à Saint Martin de Seignanx (Salle Gaston LARRIEU). Il est coordonné par le Docteur Michel Dombriz, chirurgien retraité, et Jean-Marc Larre, ancien infirmier des hôpitaux (et Maire de Biaudos), qui gèrent ensemble l'organisation et la logistique.

Le public, accueilli en priorité au mois de mars, était composé de personnes de + 75 ans et des personnes de + 50 ans avec facteurs de comorbidité (sur présentation d'un certificat du médecin traitant). Les publics éligibles à la vaccination évoluent au fil des semaines selon les directives du Gouvernement.

Ce centre, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi matin de 8h30 à 12h30 a pu voir ses plages horaires modifiées en fonction de la dotation en vaccins. Chaque jour d'ouverture, deux médecins, trois infirmières et infirmiers (libéraux et retraités) ainsi que deux bénévoles et/ou élus fonctionnent par rotation pour prendre en charge les patients.

Deux solutions ont été mises en place pour prendre rendez-vous : directement sur DOCTOLIB ou par le biais du centre d'appels pour les personnes ne disposant pas d'internet.

Pour les citoyens ne pouvant pas se rendre au centre par leurs propres moyens, le service d'aide à la mobilité (réservé aux personnes isolées identifiées par le CIAS) a assuré leur transport depuis leur domicile jusqu'au centre de vaccination les mardis matins et mercredis matins.

Numéro du centre d'appel : 05 59 59 95 92  
[+ site internet : www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

Informations diverses : les personnes qui contactent le centre d'appel sont d'abord inscrites sur une liste d'attente, un numéro de portable et une adresse mail sont demandés (si besoin, ce numéro et cette adresse mail peuvent être ceux d'un proche). Dès réception des dotations en vaccins, les plages de rendez-vous sont ouvertes et les personnes sur liste d'attente y sont inscrites. Elles sont alors contactées par le centre d'appel pour la communication du RDV et des pièces à fournir. Les RDV gérés par le centre d'appels sont inscrits sur Doctolib, par conséquent chaque personne concernée reçoit un sms et mail de confirmation.



## ➤ Plan canicule

Chaque année, le Plan Canicule est mis en œuvre sur la commune sur la période allant du 1er juin au 15 septembre. Ce dispositif vise notamment à la tenue d'un registre des personnes fragiles. En cas de fortes chaleurs, la Préfecture déclenche le plan d'alerte, les membres du CCAS se mobilisent alors auprès des personnes inscrites pour veiller à leur bien-être durant ces périodes difficiles.

Qui peut bénéficier du dispositif ?



les personnes de 65 ans et plus



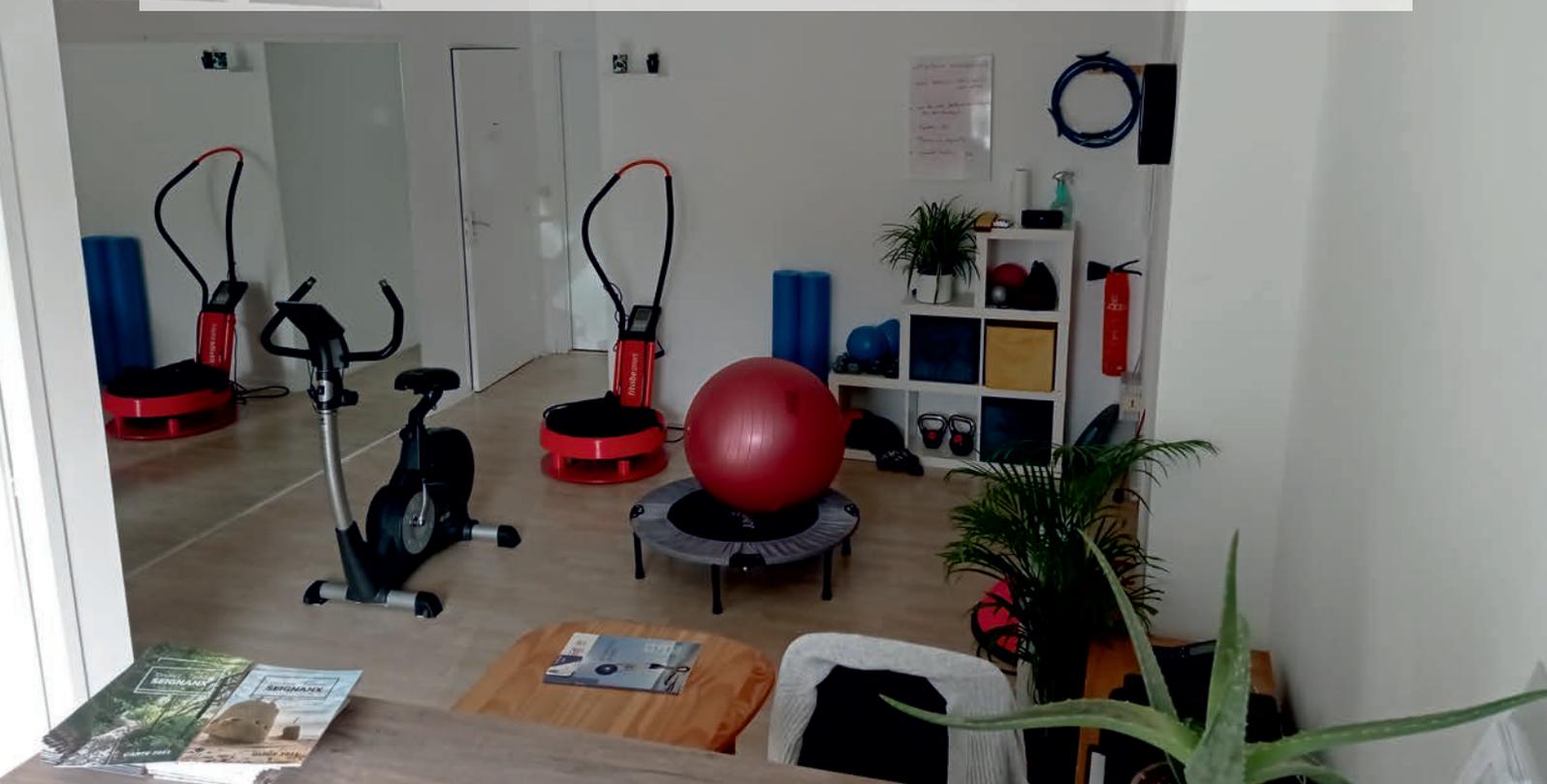
les personnes de 60 ans et plus inaptes au travail



les personnes adultes handicapées

Comment s'inscrire sur le registre?  
En contactant le CCAS au 05 59 56 79 92

# Changement de kiné sur la commune



Après plus de quinze ans de présence au village, Agnès nous quitte et part vers de nouveaux horizons. Elle a soigné nos douleurs bien au-delà des maux physiques. Sa bienveillance a accompagné toutes les générations du village et de « Navarre ». Il faut le dire, Agnès Ranea possède un réel don qui dépasse la science du squelette ! C'est désormais aux résidents d'une structure médicale à Anglet qu'elle prodiguera ses soins.

Elle nous manque déjà mais sa succession est bien assurée par Sarah Berthes. Sarah était déjà présente aux côtés d'Agnès depuis septembre 2020. Cette kinésithérapeute qui nous arrive d'Anglet travaille essentiellement en thérapie manuelle et chaînes musculaires. Elle pourra aussi proposer des cours de pilates !

A noter qu'Agnès reprendra ses cours de gymnastique douce du jeudi matin dès que la situation sanitaire le permettra.

*Adishatz AGNES  
Ongi etorri SARAH*

## Le mot d'Agnès

« C'est le cœur triste que je mets un terme à notre aventure de 15 ans mais plein de gratitude de tous les échanges et les partages avec chacun de vous.

Merci à la mairie et Mr Baylet de m'avoir accueillie en septembre 2005

Merci à vous St Andrinois et St Andrinoises

Merci à vous habitants du Seignanx

Merci à tous ceux qui ont osé traverser l'Adour pour venir me consulter

Merci à vous, mes patients avec qui j'ai créé des liens de thérapeute et bien au-delà

Merci à tous mes collègues, professionnels de santé : Audrey, Eva, Bérénice et Florent. Merci à tous les commerçants Sandrine, Céline, Mr et Me Lissalde et Mr et Me Barthouil,

Merci à Marine sans qui je n'aurais jamais rencontré Sarah

Merci à tous de m'avoir accompagnée toutes ces années !

Je vous souhaite à tous de prendre autant de plaisir à travailler avec Sarah que j'en ai eu à travailler avec vous.

Amitiés sincères.

Agnès »

## ➤ Déploiement de la fibre optique (document rédigé par le SYDEC)

### PROGRAMME NUMERIQUE DEPARTEMENTAL

#### Contexte

Aujourd'hui, et plus qu'hier encore, l'accès à internet et à l'ensemble des services numériques sur notre territoire est devenu une nécessité pour se former à distance, télé-travailler ou bien rester en contact avec ses proches ! Mais ces applications ne peuvent être fonctionnelles que si nous disposons d'un accès dont la qualité ne fluctue pas en fonction de notre lieu de vie et cette mutation passe inévitablement par le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire. La fibre est donc devenue un gage de lien social, de développement culturel, d'attractivité territoriale, de compétitivité et de développement économique dont les Landes ne sauraient se passer.

Un objectif ultime : la fibre optique sur 100% du territoire landais

Depuis 2013, le Syndicat D'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) joue un rôle déterminant dans l'aménagement numérique du territoire. En tant que maître d'ouvrage délégué au développement des infrastructures numériques des Landes, il établit et coordonne un programme d'aménagement pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et les Communautés de communes.



Si lors de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en 2013, les objectifs initiaux permettaient d'envisager le déploiement de la fibre optique pour 70 % des Landais et un débit minimal de 8 Mbits/s pour plus de 80% des foyers, entreprises et établissements publics, le nouveau cadre réglementaire (AMEL) mis en place en 2018 par le Gouvernement a dopé les ambitions numériques sur le département.

Désormais tous les Landais bénéficieront d'un accès en très haut débit grâce au déploiement d'un réseau de fibres optiques.



### TRAVAUX MENÉS PAR LE SYDEC

En dépit de la crise sanitaire et ses incidences sur le planning des travaux, le SYDEC et les entreprises de travaux se mobilisent à minimiser le retard de déploiement du réseau :

La crise sanitaire a eu pour effet de ralentir le programme des travaux : le SYDEC et PiXL estiment le retard à 6 mois en fonction des zones de déploiement.

A date et en dépit de ce retard, le volume a nettement augmenté avec 137 zones de travaux réparties sur 50 communes, soit 62 810 prises en cours d'études ou de travaux.

Fin 2020 : 7 200 prises en exploitation (soit 6 073 locaux éligibles à une offre d'accès) sur 4 communes.

Fin 2021 : 34 000 prises optiques seront en exploitation sur 32 communes.

#### A retenir :

- Le déploiement de la fibre optique est réparti entre 2 opérateurs sur le département :

o SYDEC : 94 communes pour 100 130 prises optiques et un investissement de 127 millions d'euros

o PiXL (Altitude Infra./ La Fibre 40) : 205 communes pour 105 000 prises optiques et un investissement de 175 millions d'euros

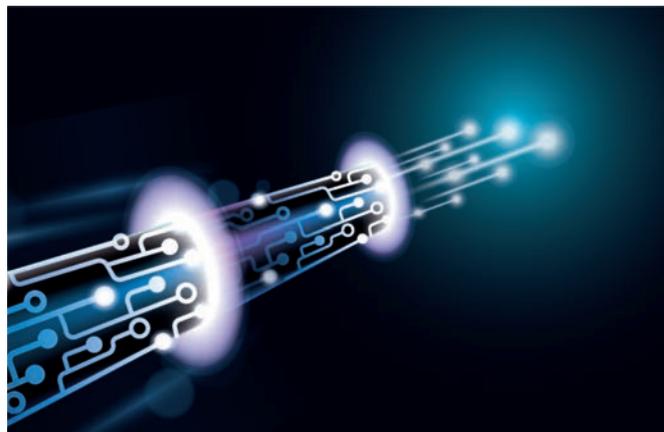
- 100 MEGABITS PAR SECONDE : Avec la fibre, le débit sera au minimum de 100 Mégabits par seconde, soit 10 fois plus que ce qui existe aujourd'hui dans les communes ciblées.

## COMMERCIALISATION

La fibre remporte un franc succès auprès de la population landaise

**TAUX DE COMMERCIALISATION DU RESEAU DANS LES LANDES FIN 2020 : 30%**

Le taux de commercialisation est nettement supérieur aux estimations prévisionnelles qui étaient de 20%. Cette forte évolution a impliqué un changement de paradigme dans la stratégie commerciale des fournisseurs d'accès à internet nationaux. Depuis fin 2020, Free et Orange ont décidé de louer en amont de phase le réseau, en lieu et place d'une location mensuelle au fil des abonnements souscrits.



## ZOOM SUR SAINT ANDRE DE SEIGNANX

970 des 4 300 prises réalisées par le SYDEC sont construites sur la commune sur fonds 100% public.

Sur la commune de Saint André de Seignanx, les travaux de déploiement du réseau de fibres optiques à l'abonné (FTTH) sont actuellement en cours de finalisation. L'ouverture commerciale est programmée à partir de septembre 2021. D'ici cette date, chaque administré peut vérifier sa future éligibilité de son domicile ou de son entreprise sur le site internet <http://nathd.fr/>.

C'est l'occasion de vérifier que son adresse est bien référencée. En cas d'erreur, ou d'absence de pastille sur son habitation ou son entreprise, vous pouvez demander les modifications au 0 806 806 006 qui apparaîtront dès l'ouverture commerciale.

**Important :** Aucun administré ne sera oublié et tous bénéficieront d'une action.

Les travaux de déploiement sur Saint André de Seignanx ont été rendus possibles grâce à la participation financière de la Communauté de Communes du Seignanx pour un montant de 1,6 millions d'euros sur la totalité du territoire intercommunal.

Pour toutes questions relatives aux offres d'accès ou aux modalités de raccordement et d'adduction :

Les services de la Nouvelle-Aquitaine THD restent à la disposition des particuliers et des entreprises :

- par téléphone au 0 806 806 006 (service gratuit + prix de l'appel)
- ou sur le site internet : <http://nathd.fr/>

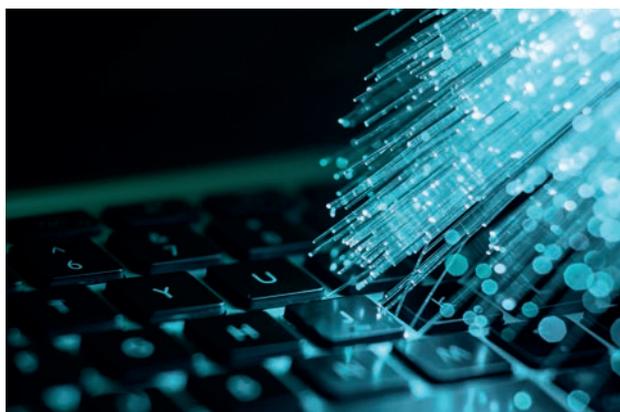
## ÉLIGIBILITÉ

Comment savoir si je suis éligible à la fibre optique ?

Pour savoir si votre domicile est déjà éligible à la fibre ou savoir quand il le sera, rendez-vous sur :

le site internet de NA-THD : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

par téléphone au 0 806 806 006 (service gratuit + prix de l'appel)



## LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE SUR VOTRE COMMUNE, L'ÉLAGAGE DES PLANTATIONS EST INDISPENSABLE À SON DÉPLOIEMENT

**Un élagage régulier et respectueux**

La fibre emprunte souvent le même cheminement que le réseau de téléphonie cuivre (aérien ou souterrain). Afin d'aider nos techniciens à maintenir ce réseau public et de limiter les pannes, veillons à surveiller et à entretenir régulièrement nos plantations situées à proximité. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches, une interruption de service.

## EN BREF

**La fibre optique, c'est quoi ?**

Fil de verre ou en plastique à peine plus gros qu'un cheveu, la fibre optique permet de transmettre des données par le biais d'un signal lumineux. Ce signal injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

**Le très haut débit**

Le très haut débit booste tous les échanges de flux numériques multimédia. Il permet d'envoyer et de recevoir très facilement de très gros fichiers : vidéos, photos, documents, musique... en haute qualité.

**Le FttH**

Le FttH est la contraction de « Fiber to the Home » qui apporte la fibre jusqu'à l'abonné. Pour que la fibre optique soit amenée jusqu'au logement ou local de l'abonné, plusieurs points de liaison sont nécessaires.

# Travaux automne-hiver 2020/2021



## ➤ Pont de Fontaine

Le Pont de Fontaine, situé sur la Route du Marais, enjambe le canal de ceinture du Marais d'Orx en direction de Labenne et d'Orx.

Une inspection détaillée a permis de constater le très mauvais état de l'ouvrage.

Dans un premier temps, la circulation a été limitée aux véhicules de moins de 1.5 tonnes afin de le préserver.

La Route du Marais et le pont sont gérés par la Communauté de Communes du Seignanx.

En préambule, tous les réseaux ont été déplacés et mis en sécurité.

Les travaux de démolition et de reconstruction ont eu lieu entre octobre 2020 et fin janvier 2021 par l'entreprise ETCHART.

Il a, bien sûr, été tenu compte du fait qu'il se trouve dans la Réserve Naturelle du Marais d'Orx, avec ses contraintes liées à la faune et la flore.

Il a été reconstruit au même endroit. Il passe d'une largeur initiale de 4.09m à 6.40m aujourd'hui et d'une chaussée de 2.50m à 4.50m, autorisant désormais le croisement de deux véhicules légers. Un trottoir de 1.40m de large complète l'édifice.

Le coût total de l'opération est de 411 360 euros, financé par la Communauté de Communes du Seignanx.

Ce pont aurait dû accueillir les usagers fin janvier 2021. Malheureusement, les importantes intempéries d'automne ont sérieusement endommagé la partie de la route entre le Pont de Fontaine et la Route Départementale 71 (Route vers Labenne et Orx). Celle-ci a été recouverte par les eaux durant des semaines.

Pour des raisons de sécurité, la Commune et la Communauté de Communes ont fermé ce tronçon à la circulation jusqu'au 31 décembre. Des études ont été menées afin d'étudier sa réhabilitation et sa pérennisation.



## ➤ Travaux Route du Mouliot

La Route du Mouliot, voie communale d'intérêt communautaire, relie la Route Départementale 154 (Route de la Pipette) à la Route Départementale 817.

Courant novembre et décembre 2020, l'entreprise PINAQUY, mandatée par la Communauté de Communes du Seignanx, a effectué des travaux entre la Route Départementale 817 et la partie traitée en 2018 de part et d'autre du Moulin de Mouliot.

Le tronçon urbanisé a été élargi jusqu'au Chemin de Lapeyre et la couche de roulement refaite à l'enrobé jusqu'au raccord des travaux antérieurs. Les fossés ont été recalibrés et les accotements remis à niveau.

En collaboration avec le SITCOM et profitant de ces travaux, les conteneurs à ordures ménagères ont été déplacés d'une centaine de mètres afin de limiter les dépôts depuis la Route Départementale 817.

La partie face à l'entreprise Médiaco a été traitée afin de faciliter et de sécuriser le stationnement des

véhicules des employés et le cheminement de ceux-ci vers l'entrée.

L'arrêt de bus scolaire a été matérialisé, ainsi qu'un passage piéton.

.....

## ➤ Travaux Route de la Fontaine

La Route de la Fontaine relie la Route du Bourg à la Route de Saint Martin de Hinx en desservant le Lavoir et le Nouveau Cimetière.

Cette route à sens unique a été endommagée, en particulier sur sa partie basse bordée par le Lavoir et le ruisseau.

L'entreprise PINAQUY, toujours mandatée par la Communauté de Communes du Seignanx, a mis en œuvre un enrobé à chaud entre l'entrée du Nouveau Cimetière et la Route de Saint Martin de Hinx courant décembre 2020.

## ➤ Sécurité Routière

Le Conseil Municipal a mené une réflexion afin de sécuriser au maximum la circulation, le stationnement des véhicules, puis le cheminement en particulier des parents et enfants sur l'Allée de Camiade vers l'école. Sur cette voie à sens unique, les parents se garent sur le trottoir à gauche, traversent la chaussée avec leurs enfants sur des passages piétons, puis cheminent vers l'école sur une bande verte protégée réservée aux piétons.

Le Conseil Municipal vous invite une nouvelle fois à respecter les limitations de vitesse édictées, les sens de circulation imposés, les passages protégés et les usagers.

Ces interdictions et limitations n'ont pour but que de sécuriser au maximum nos différentes voies, même si le confort de certaines peut inciter à accélérer.

Nous vous demandons aussi de rappeler aux plus jeunes que les voies des lotissements, les routes et les chemins ne sont pas des terrains de jeu et de les initier au plus tôt à la plus grande prudence.

## ➤ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La nouvelle mandature de la Communauté des Communes du Seignanx a repris les travaux concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le 9 mars 2021, les maires des huit communes composant la Communauté des Communes ont signé une charte de gouvernance du PLUI.

Par cette charte, les huit maires prennent l'engagement de respecter les modalités de collaboration entre les Communes et la Communauté des Communes pour l'élaboration de ce PLUI afin d'aboutir à un document partagé par tous.

Elle décrit les différentes instances, leur rôle, leur composition et les relations entre elles.

Instances intervenant au cours de cette élaboration :

- le comité de pilotage
- les comités techniques
- les commissions communautaires
- les instances municipales
- le groupement des personnes publiques associées

Dans un même temps, une réflexion est menée sur les modalités de concertation avec le public durant cette élaboration : quels dispositifs pour permettre l'association des habitants dans cette démarche ?

Ceux proposés localement sont les suivants :

- des registres de doléances en mairie.
- une prise en compte des demandes effectuées par courrier.
- l'utilisation des moyens d'information tels que le site internet, PanneauPocket, le journal municipal et la page Facebook.
- la mise à disposition à la population des documents évalués.
- des réunions publiques animées par les techniciens communautaires et le Vice-Président chargé de l'urbanisme à la Communauté des Communes ou la Présidente.

Ces travaux d'élaboration devant durer quelques années, certains dossiers de la Commune en cours devront attendre la fin de ces travaux (opposabilité aux tiers) pour être poursuivis.



## Personnels Municipaux

### Des personnels titularisés

Après une année réglementaire de stagiairisation, Marina Denis, à la restauration scolaire, Catherine Beauflis et Evelyne Guillemin, au périscolaire et à l'extra-scolaire, Andréa Sarcos, principalement à l'entretien des locaux ont été titularisées au 1er mai dernier.

Julie Basterot, directrice adjointe pour le périscolaire et Jean-Pierre Latxague, aux services techniques, seront eux titularisés au 1er janvier 2022.

Il s'agit pour ces agents de la reconnaissance par le Maire et le Conseil Municipal, de leurs compétences. Efficaces dans leurs missions respectives, disponibles et investis dans leur engagement de service public, ces agents ont mérité la confiance des élus.

### Une embauche aux services techniques

Les agents des services techniques remplissent de nombreuses missions, très différentes. Certaines sont planifiées, d'autres s'imposent en fonction des circonstances et de l'urgence du moment.

En 2019, après le départ de deux agents, les élus avaient privilégié l'embauche d'un nouvel agent. Avec la définition de la fiche de poste et du profil recherché pour cet agent, plus de 50 candidatures ont été reçues et étudiées par une commission municipale déléguée par le Conseil Municipal.

Ce sont, au final, 5 candidats qui ont été retenus pour participer à un entretien d'embauche.

C'est Thomas Masmondet qui a gagné la confiance des recruteurs. Il lui a donc été proposé d'intégrer les services techniques de la commune, à partir du 1er juin. Doté de nombreux atouts professionnels et répondant largement aux attentes exprimées par les élus, Thomas Masmondet a été libéré par Monsieur le Maire de Léon, commune dans laquelle il occupait des fonctions dans les services techniques depuis 11 ans.

Thomas Masmondet dispose de plusieurs Brevets de Technicien dont celui d'Aménagements paysagers ainsi que de nombreux certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES), du permis de conduite d'un tracteur, des permis poids lourd et remorque.

Thomas Masmondet interviendra dans tous les domaines d'action dévolus à un agent polyvalent qu'il est et apportera, en plus, des compétences d'expertise et de savoir-faire dans les domaines du fleurissement et de l'aménagement des espaces verts de notre commune.

## Achat de véhicule

Au regard de l'ancienneté du camion des services techniques et considérant les nombreuses pannes afférentes, il a été décidé par le Conseil municipal de procéder au changement du véhicule.

Après plusieurs devis fournis par différents concessionnaires de la région, la société Iveco a été retenue pour l'achat d'un camion Iveco Daily polybenne.



## ➤ Reprise d'activité de certaines associations

La vie associative a connu une année difficile. Après un coup d'arrêt brutal lors de l'annonce du premier confinement, un protocole spécifique a été mis en place en mai 2020 en extérieur, puis en juin 2020 en intérieur. Un élan de courte durée puisque fin octobre, les associations ont été de nouveau contraintes de stopper leurs pratiques.

Seulement quelques activités ont pu reprendre en extérieur au mois de mars : le Pilotariak pour les mineurs, puis le Crossfit, Fight School, la danse et le yoga. A partir du mois de mai, la chorale de Chœur and Co a également repris les répétitions en extérieur. Ces associations ont toutes veillé à respecter les règles sanitaires en vigueur.



## ➤ Marché Estival

Vendredi 13 août 2021, la commune accueillera dans une ambiance chaleureuse et conviviale, le marché estival de producteurs locaux.

Ils mettront leur savoir-faire à la disposition des passants.

Ce marché sera complété par des animations, en fonction du protocole sanitaire autorisé à cette période.



## ➤ DAO Jardin de Lalongue : les bienfaits de la biodiversité

Après plusieurs années passées sur des exploitations agricoles conventionnelles, Lætitia Blondeau souhaitait s'installer à son compte pour proposer une offre de légumes sans aucun traitement phytosanitaire et réaliser son rêve : « pouvoir se promener sur son exploitation et manger les légumes directement sur pied sans avoir à les nettoyer de quelconque résidu chimique ».

En 2017, elle trouve le terrain idéal chemin de Lalongue (sur la route du Marais). Épaulée par son compagnon Mathieu Larrouy, elle décide de se lancer dans l'aventure.

Leur objectif : s'appuyer sur ce que leur offre la nature pour cultiver de façon la plus saine et la plus respectueuse de l'environnement.

Chez eux, zéro trace de pesticide ou de quelconque traitement (même certifié bio). Les bienfaits de la biodiversité et la lutte biologique sont au cœur de leur travail : l'association de certains légumes, fleurs et insectes permettent de favoriser le bon développement des plants ou bien de repousser naturellement certains nuisibles.

Ainsi, les pesticides et autres produits phytosanitaires sont remplacés par du purin d'orties, du purin de prêles ou autre décoction d'ail. Capucines et œillets d'Inde attirent les pucerons, permettant ainsi de prévenir l'infestation des plantes installées à leur côté.

Petit à petit, ils se forment pour trouver des techniques naturelles et utiliser encore tant d'autres « remèdes de grand-mère » comme les appelle Laetitia...

Ils ont fait le choix de privilégier des variétés de légumes anciens car elles sont plus résistantes et leurs graines sont réutilisables d'une année sur l'autre et respectent bien entendu la saisonnalité des plantes.

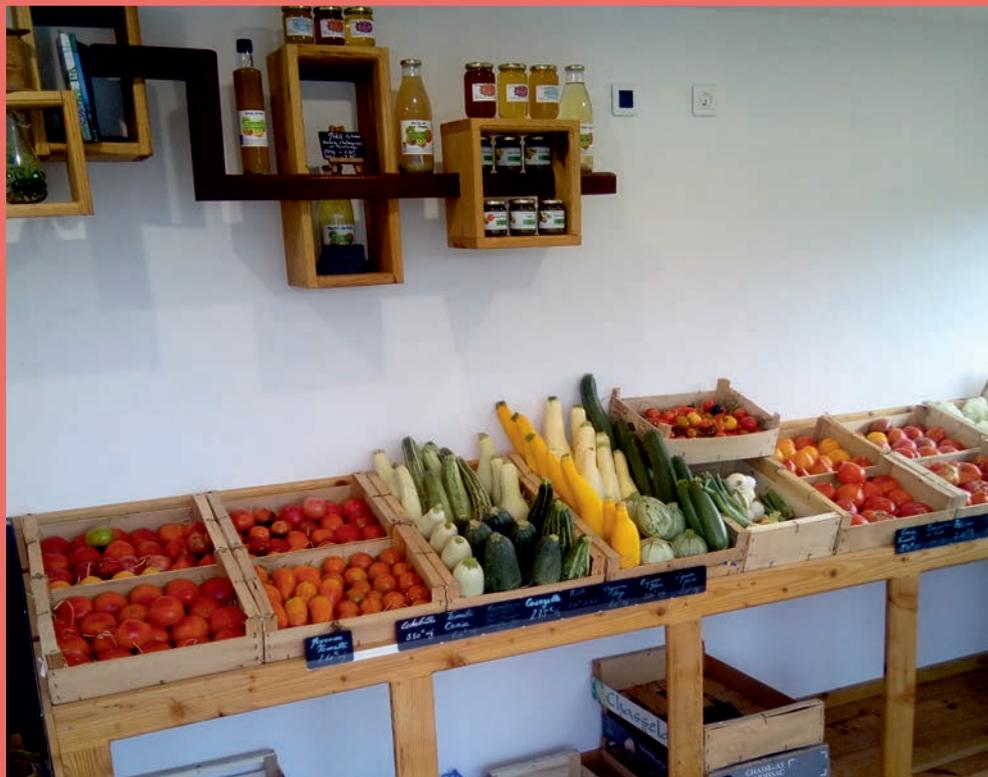
Laetitia et Mathieu vous accueillent d'avril à décembre, dans leur cabane implantée au bord du jardin. En fonction des saisons, les gourmands pourront se régaler de leurs tomates multicolores, ou autres betteraves, courgettes, basilic, blettes, pâtissons, courges, pomme de terre, petits pois, fèves,... et tant d'autres légumes.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, ils proposent le vendredi un service de livraison sur la commune mais aussi dans tout le sud des Landes (présents également sur le nouveau marché de la commune les mardis).

Accueillants et sympathiques, ils sauront partager avec vous la passion de leur métier, leur amour de la nature et les nombreuses anecdotes qui en découlent.

Contact par téléphone : 06 14 84 94 52

Dao Jardin de Lalongue : 331, chemin de Lalongue, route du Marais, à Saint André de Seignanx



## ➤ Histoire de mémoire



Une étude est actuellement en cours sur les noms figurant sur le monument aux «morts pour la France». L'objectif est de retracer la vie des anciens combattants de notre commune et d'en faire lecture lors de cérémonies officielles.

Il apparaît d'ores et déjà que l'enquête s'avère complexe (manque de données, erreur d'écriture, homonymes...) mais révèle des faits marquants (prisonniers de guerre, déportés, actes de bravoure...).

Plusieurs sources sont utilisées, notamment les archives nationales, départementales ou communales et l'aide d'anciens militaires.

Une classe de l'école élémentaire devrait contribuer à ce travail de mémoire.

Nous sommes bien sûr attentifs à toute information complémentaire que vous pourriez nous apporter.

Le correspondant Défense  
Ramuntxo RECARTE

## ➤ Remise médailles militaires

À l'occasion de la Commémoration de la signature de l'Armistice de la Deuxième Guerre Mondiale en date du 8 mai 1945, une remise de médailles a été organisée par l'Union des Combattants de Saint André au profit de deux de nos concitoyens.

Michel Belestin a été honoré de la Croix du Combattant pour ses états de services durant la guerre d'Algérie.

C'est le lieutenant-Colonel Michel Séjalon qui l'a décoré et chaleureusement félicité.

Yves Dufau s'est vu remettre la Médaille Militaire pour faits d'armes lors de la Guerre d'Algérie. Cette reconnaissance par l'État est attribuée, dans son cas, à un appelé du contingent.

C'est le Colonel Etienne Joubert qui lui a remis sa décoration et a prononcé quelques mots.



## Les votes des comptes administratifs de 2020

Pour le Conseil Municipal, le vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion en année N, est le reflet de la réalité des dépenses et des recettes portées par la collectivité l'année N-1.

Les Comptes Administratifs établissent la responsabilité du Maire sur le budget précédent tandis que les Comptes de Gestion relèvent du Receveur du Trésor. Les uns et les autres doivent être concordants au centime d'euro près.

Concernant les comptes de 2020, plusieurs budgets sont concernés :

### La Caisse des écoles.

Elle fait apparaître un solde positif de 435,46 €, qui ajouté à l'excédent de 2019 de 145,36 €, dégage un résultat de clôture positif de 584,82 €. La Caisse des Écoles, présidée par le Maire, dispose d'un budget propre abondé par une subvention du budget principal de la Commune. Elle finance l'achat des fournitures scolaires pour tous les élèves de l'école. Les enseignants gèrent librement le budget alloué.

### Le Centre Communal d'Action Sociale.

Il dégage un solde positif de 1665,10 € auxquels s'ajoutent 145,23 € d'excédent de 2019, pour un résultat de clôture de 1 810,36 €. Le CCAS, initie et subventionne le Téléthon, finance plus de 100 colis de Noël pour les personnes de 75 ans et plus, soutient financièrement des associations caritatives et humanitaires, apporte des soutiens financiers à des familles défavorisées et met en place le Plan Canicule ainsi que l'accompagnement, toute l'année, des personnes vulnérables.

### Le Centre de Loisirs.

Il présente un solde positif de 4 509,26 € auquel s'ajoute l'excédent de 2019 pour un résultat de clôture de 7 124,90 €. Le Centre de Loisirs a vocation à accueillir des enfants de 5 communes et à leur proposer des activités sur les temps de vacances scolaires et les mercredis après-midis.

**Le budget de la Commune.** Il fait une différence entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

**La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. C'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année comme les salaires et les charges de personnels, les achats de fournitures et de denrées alimentaires pour la cantine, les charges d'eau, d'assainissement, de téléphone et d'électricité, les indemnités des élus, l'édition des journaux d'information, les frais de réceptions, la subvention d'équilibre pour le CCAS et pour le Centre de Loisirs, les charges liées à la défense contre l'incendie, au fonctionnement de certains syndicats intercommunaux mais aussi les intérêts des emprunts en cours, l'entretien des véhicules des services techniques, les contrats d'assurance.

Au titre des recettes de la section de fonctionnement, on trouve les participations des familles pour la garderie, la cantine et le Centre de Loisirs, la part des taxes payées par les contribuables et revenant à la commune, les différentes dotations de l'Etat, les revenus des immeubles appartenant à la commune.

Le résultat pour 2020 témoigne d'un excédent de 154 623,41 € auquel s'ajoute l'excédent de 2019 pour 78 822,64 € consolidant le résultat de clôture à hauteur de 234 446,05 €, desquels doivent être retirés 136 985,53 € affectés à la section d'investissement en 2020. Soit un résultat consolidé positif de 97 460,52 €.

**La section d'investissement** se décline elle aussi en dépenses et recettes. Les dépenses concernent les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de notre commune, par exemple, les achats de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures, mais aussi le remboursement du capital des emprunts. Les travaux payés en TTC font l'objet d'un remboursement partiel de la TVA avec deux ans de décalage.

Les recettes d'investissement proviennent de dotations de l'Etat, des recettes issues de la taxe d'aménagement, du remboursement partiel de la TVA sur les travaux de l'année N-2, de ventes de matériels, de terrains ou de biens communaux.

Le résultat pour 2020 fait apparaître un excédent de 308 580,58 € entre les recettes et les dépenses.

**Le bilan global des deux sections pour l'année 2020 présente un excédent de 406 041,10 €.**



## ➤ Le budget primitif 2021

Il s'agit d'un document de prévision qui doit être équilibré en dépenses et en recettes, que ce soit pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement.

En dépenses d'investissement, 37 598 € solderont les travaux de l'école, 131 000 € permettront le remboursement en capital de la dette, et 433 687 € seront utilisés pour financer des programmes d'équipement et de travaux dont l'achat d'un camion pour les agents des services techniques ainsi que des travaux de consolidation de terrains.

Pour les recettes de cette même section, elles bénéficieront du solde des subventions attribuées pour les travaux de l'école pour 115 303 € et aussi pour 48 135 € du versement de la taxe d'aménagement, de 119 142 € au titre du remboursement partiel de la TVA sur les travaux de 2019, également de l'excédent de 2020 pour 72 000 € et enfin de 8 400 € de ventes de matériels.

Pour le fonctionnement, les dépenses et les recettes s'établissent à 1 587 101 €

Les dotations de l'Etat abondent le budget à hauteur de 350 672 €, quand les bases des contributions directes représentent 709 385 €.

Le Conseil Municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux communaux des contributions directes, qui, de fait, n'ont pas changé depuis 2012. De même, les tarifs relatifs aux participations des familles au fonctionnement de la garderie, de la restauration scolaire et du centre de loisirs n'augmenteront pas non plus en 2021.

### Section de Fonctionnement

<b>Charges certaines en € :</b>	<b>Dont :</b>	<b>Produits assurés en € :</b>	<b>Dont :</b>
279 180 € en charges à caractère général	44 000 € en alimentation et 45 000 € en énergie -électricité	122 903 € en produits des services	80 000 € en Cantine-Garderie-Centre de loisir
696 011 € en charges de personnel	405 993 € en personnel titulaire	10 000 € en impôts et taxe hors contributions correctrices	
179 935 € en autres charges de gestion	41 309 € en indemnités des élus	350 672 € en dotations et participations	191 826 € en Dotation ETAT
31 046 € en charges financières	30 000 € en intérêts des emprunts	38 300 € en autres produits de gestion courante	38 300 € en revenu des immeubles
3 462 € en charges exceptionnelles	1 500 € en bourses étudiants	22 000 € en atténuation de charges	22 000 € en remboursements sur absences de personnels
27 542 € en atténuation des produits	27 542 € en reversements à la communauté de la commune	0 € en produits exceptionnels	
<b>Dépenses de l'exercice : 1 213 176 €</b>		<b>Recettes de l'exercice : 543 875 €</b>	
		<b>709 385 € en contributions directes</b>	
<b>Dépenses de l'exercice : 1 213 176 €</b>		<b>Recettes de l'exercice : 1 253 260 €</b>	
<b>Dépenses imprévues : 90 988 €</b>		<b>Excédents de Fonctionnement reporté : 333 841 €</b>	
<b>Virement à la Section d'investissement : 282 937 €</b>			
<b>DÉPENSES de l'exercice : 1 587 101 €</b>		<b>RECETTES de l'exercice : 1 587 101 €</b>	

## ➤ Budget primitif 2021

### Section d'Investissement

Restes à réaliser en Dépenses de 2020

Restes à réaliser en Recettes de 2020

#### *Extension et réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires :*

34 196 € de travaux

47 383 € de subvention État DETR

3 402 € en missions des architectes

15 000 € de Fonds d'Équipement des Communes

Sous-total dépenses 1 : 37 598 €

52 920 € de Subvention Conseil Départemental

Sous-total recettes 1 : 115 303 €

Excédent recettes 1 - Dépenses 1 : 77 705 €

Excédent d'investissement 2020 : 72 200 €

Excédent 1 : 149 905 €

#### **Dépenses 2021 :**

Capital de la dette : 131 000 €

Emprunt SYDEC : 1 377 €

Sous-total : 132 377 €

#### **Recettes 2021 :**

FCTVA travaux 2019 : 119 142 €

Taxe d'aménagement : 48 135 €

Sous-total : 167 277 €

Excédent 2 : 34 900 €

Excédent 1 et 2 : 184 805 €

#### **Programmes 2021 :**

##### **Dépenses :**

2 000 € d'équipements télétravail

6 200 € de logiciel Enfance et périscolaire

2 000 € d'équipements télétravail

8 760 € de caveaux 3 places et 3 696 € 3 places

4 968 € de travaux 1 Preuilh

10 000 € de travaux 2 Preuilh

10 000 € de travaux Andriou

66 000 € d'acquisition d'un camion

2 000 € pour le site internet

5 000 € pour viabilisation terrain

5 000 € pour un billodrome

306 879 € en provisions autres travaux

Sous-total programmes : 430 503 €

Dépenses imprévues : 45 639 €

TOTAL dépenses : 646 117 €

##### **Recettes :**

8 400 € en ventes matériels services techniques

Sous-total 1 programmes : 8 400 €

Excédents 1 : 184 805 €

Sous-total programmes : 193 205 €

Virement à la Section de Fonctionnement : 282 937 €

TOTAL recettes : 646 117 €

## ➤ Inclusion numérique : l'informatique à portée de tous !

L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique.

C'était au programme de campagne de l'équipe municipale maintenant en place. Vous allez découvrir (ou redécouvrir) ici un récapitulatif des différents moyens qui existent, à proximité, et qui peuvent donc contribuer à vous aider.

Des statistiques existent sur le rapport à l'informatique de la population :

- 1 français sur 2 n'est pas à l'aise avec l'informatique
- 1 personne de 75 ans ou plus sur 2 n'a pas accès à Internet à son domicile
- 40 % des landais ne font pas de démarches informatiquement.

L'un des objectifs du Département des Landes est de rendre autonome la moitié de ces landais. Et nous souhaitons, au niveau de la Commune, participer à cet objectif. D'autant plus, qu'à partir de mai 2022, il y aura une dématérialisation totale des démarches administratives (actuellement 67%).

Donc si vous souhaitez, par exemple, faire votre déclaration de revenus en ligne, rechercher un emploi sur Internet, ou tout simplement vous initier à un ordinateur ou Internet, voici une présentation des différentes options qui s'offrent à vous.

## ➤ L'Espace Numérique Solidaire

Il se trouve à la Communauté de communes à Saint Martin de Seignanx (1526, Avenue de Barrère)

*Présentation de Sandrine Sarthou, Animatrice de l'Espace Numérique Solidaire*

« L'Espace Numérique Solidaire a été mis en place afin de réduire la fracture numérique, il est destiné à tous les habitants du Seignanx.

Nous proposons un parcours de formation sur les bases de l'informatique spécialement dédié aux débutants en petits groupes. Nous proposons également des ateliers thématiques (bureautique, loisirs, administration en ligne). Les ateliers se font sur inscriptions.

De plus, j'accompagne les personnes sur les démarches en ligne (pré-demande de carte grise, passeport, permis de conduire, CAF, ameli.fr, assurance, pôle emploi...).

Nous disposons de matériels informatiques (ordinateurs, imprimante et scanner) pour les personnes ne disposant pas de matériels.

Je propose également des ateliers personnalisés en fonction des besoins de la personne.

Tarifs : Adhésion 25€ par an (10€ pour les demandeurs d'emploi) ou 10€ pour 3 mois »

Contact

Téléphone : 05 59 56 61 61

Mail : ens@cc-seignanx.fr



## ➤ L'Association Sportive et Culturelle (ASC) de Saint André de Seignanx

*Présentation de Roland Laforcade, président de l'association*

« L'informatique et Internet sont de plus en plus utilisés pour communiquer avec les usagers des services publics notamment.

Mais beaucoup de personnes encore ne sont pas équipées ou familiarisées avec ces nouveaux outils de communication.

En conséquence, l'ASC se propose d'aider les habitants de Saint André qui éprouvent quelques difficultés à les utiliser.

Cette aide gratuite, en accord avec la municipalité, permettra, en utilisant le matériel informatique de l'association, d'accéder aux sites essentiels utiles à la vie courante (impôts, sécurité sociale, documents administratifs, démarches diverses) et, également, de pouvoir imprimer tout document nécessaire répondant à des demandes particulières.

Cette intervention, accompagnée de bénévoles, adhérents de l'ASC, pourra prendre deux formes différentes :

1°- Des séances hebdomadaires dans la salle informatique de l'ASC, ponctuellement les mardis, mercredis après-midi de 14 à 18 heures, sur rendez-vous.

2°- Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, un rendez-vous au domicile de ces dernières.

Cette aide gratuite ne viendra en aucun cas concurrencer des professionnels de l'aide informatique et ne s'adressera qu'aux particuliers qui en feront la demande.

Du fait du contexte pandémique Covid actuel, pas de date de démarrage de l'action, mais les habitants de notre village seront tenus informés par les canaux de communication disponibles au sein de la municipalité. »

Contact

Téléphone : 06 25 23 07 41

Mail : ascdesas@gmail.com



## ➤ APIDA

Entreprise basée à Saint André de Seignanx

*Présentation de Stéphanie de Lima, responsable de l'entreprise*

« APIDA est une jeune entreprise créée en février 2020. Forte d'une expérience de plus de 15 ans en tant qu'assistante de gestion, j'interviens avec rigueur et discrétion à vos côtés.

Je propose mes services à votre domicile pour vous accompagner au quotidien dans vos démarches administratives. Du simple courrier à la création d'un compte pour un organisme (CPAM, IMPOTS...), je saurai vous guider dans ces démarches, si vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique.

Je propose également des cours individuels pour vous familiariser avec le numérique : ouverture d'une boîte mail, utilisation d'un traitement de texte ou d'un tableur, utilisation d'un smartphone, prévention des risques et arnaques sur Internet...

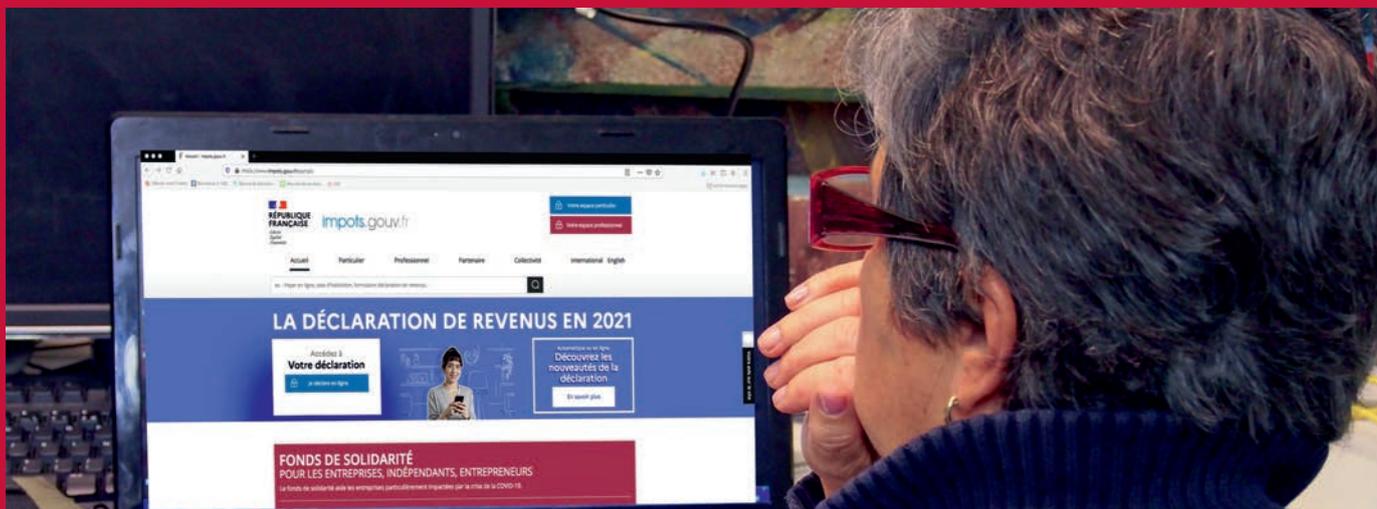
APIDA, c'est aussi un service proposé aux professionnels en matière de tâches administratives : archivage et classement de documents, gestion des impayés, saisie courriers... »

Tarif : 30 € de l'heure (dégressif suivant le nombre d'heures/Devis gratuit sur simple demande)

Contact : Téléphone : 06 29 74 72 46

Mail : contact@apida.fr

Site : apida.fr





Créées et lancées par la Communauté de communes du Seignanx en mars 2021, elles se termineront en fin d'année 2021 (ou plus tard si les confinements et autres mesures se multiplient).

### C'est quoi ?

Les Assises du Seignanx donnent l'occasion aux élus du territoire et aux habitants de se rencontrer sur les 8 communes du Seignanx. Elles abordent, sous différentes formes, à différents moments, des thématiques importantes pour dresser, avec les habitants, les associations et les partenaires, un état des lieux du territoire, en recueillant leurs avis, attentes et idées pour l'évolution du Seignanx. De cela découlera un programme commun d'actions à mettre en œuvre d'ici 2026.

### Ça se passe comment ?

Différentes animations sont proposées d'ici la fin de l'été pour permettre à chacune et chacun de participer d'une façon ou d'une autre :

Une caravane qui passe dans chaque commune pour répondre aux questions des habitants

Une plateforme numérique en ligne : <https://assises.cc-seignanx.fr>

Des visites gratuites sur des thématiques importantes

Un concours photo

Du théâtre, des conférences, des soirées débats...

### De quoi ça parle ?

Les Assises du Seignanx abordent 5 grandes thématiques :

Développement du territoire : comment dessiner un aménagement durable du territoire, viser un habitat de qualité pour tous, développer les transports et les mobilités ?

Développement économique et touristique : comment dynamiser l'économie locale ? Comment mieux consommer dans le Seignanx ?

Transition écologique : comment anticiper les changements environnementaux à venir ? Comment tendre vers une démarche de résilience territoriale ?

Nouvelles solidarités : comment être solidaires les uns des autres ? Quelles priorités ?

Identité culturelle : Comment définir collectivement l'identité culturelle du Seignanx ?

### Prochaines dates d'animations à retenir (sauf changements liés à la pandémie) :

Mardi 15 juin : Passage de la Caravane du Seignanx de 15h30 à 18h sur le marché (Mosaique).

Samedi 3 juillet : Forum des Assises du Seignanx : marché pour les visiteurs (mettant en avant les circuits de proximité), tables rondes de discussions, palmarès et remise des prix du concours photo... Dans l'enceinte du stade Goni à Saint Martin de Seignanx dès le matin.



## ➤ INFOS UTILES DE LA COMMUNE

### **MAIRIE**

Ouverte au public du lundi au vendredi sauf le Mercredi  
Lundi : 8h30-12h30 / Mardi : 8h30-12h30 et 13h-18h /  
Jeudi : 8h30-12h30 / Vendredi : 8h30-12h30 et 13h-17h  
(ouvert que les matins durant la période "Covid")  
Mail : [accueil@saintandredeseignanx.fr](mailto:accueil@saintandredeseignanx.fr)  
Fax : 05 59 56 79 99  
Site : [www.saintandredeseignanx.fr](http://www.saintandredeseignanx.fr)  
Page Facebook :  
[www.facebook.com/communesaintandredeseignanx](https://www.facebook.com/communesaintandredeseignanx)  
(accessible sans profil/compte)

### **ACCUEIL / ÉTAT CIVIL / AFFAIRES GÉNÉRALES VIE ASSOCIATIVE**

05 59 56 79 90 - Mail : [accueil@saintandredeseignanx.fr](mailto:accueil@saintandredeseignanx.fr)

### **ACTION SOCIALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

05 59 56 79 92  
Mail : [administration@saintandredeseignanx.fr](mailto:administration@saintandredeseignanx.fr)

### **URBANISME / VOIRIE**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE / BUDGET**

05 59 56 79 68 - Mail :  
[urbanisme@saintandredeseignanx.fr](mailto:urbanisme@saintandredeseignanx.fr)

### **ÉLECTIONS / CIMETIÈRES / ENVIRONNEMENT / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

05 59 56 79 90 - Mail :  
[secretariat@saintandredeseignanx.fr](mailto:secretariat@saintandredeseignanx.fr)

### **LOCATION SALLES :**

Mosaïque, Maison de la Nature, Mur à gauche, Trinquet  
05 59 56 79 65 ou 06 31 59 75 00 - Mail :  
[gestionsalle@saintandredeseignanx.fr](mailto:gestionsalle@saintandredeseignanx.fr)

### **SERVICES TECHNIQUES**

05 59 56 79 94 ou 06 71 85 87 49 - Mail :  
[servicestechniques@saintandredeseignanx.fr](mailto:servicestechniques@saintandredeseignanx.fr)

### **RESTAURANT SCOLAIRE**

05 59 56 79 96 - Mail :  
[restaurantscolaire@saintandredeseignanx.fr](mailto:restaurantscolaire@saintandredeseignanx.fr)

### **GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

05 59 56 79 60 - Mail :  
[acm.douspitchouns@saintandredeseignanx.fr](mailto:acm.douspitchouns@saintandredeseignanx.fr)

### **ÉCOLES**

Primaire : 05 59 56 79 98  
Maternelle : 05 59 56 79 97

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Mail : [affairescolaires@saintandredeseignanx.fr](mailto:affairescolaires@saintandredeseignanx.fr)

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

05 59 56 79 95 - Ouvert les : Mardi : 16h15-18h, Jeudi :  
16h30-18h, Samedi : 11h-12h

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

05 59 56 79 67 - Ouvert les : Lundi, Mardi, Jeudi,  
Vendredi et Samedi de 9h à 12h

### **DÉCHETTERIE DE SAINT ANDRÉ DE SEIGNANX**

HORAIRES d'ouverture :  
Lundi : 13h30-18h  
Jeudi : 8h-12h / 13h30-18h  
Samedi : 8h-12h

## ➤ Rubrique Numéros des services sociaux et appels d'urgence

### **SERVICE DÉPARTEMENTAL ACTION SOCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES**

Assistants sociales du secteur :  
Dominique CHAMPAGNE et Christine OLHATS :  
05 59 64 10 31

**ENFANCE MALTRAITÉE** : le 119 (anonyme et gratuit)

**MISSION LOCALE LANDAISE** : 05 59 74 84 17

**CPAM** : tél : 3646 - antenne de Tarnos  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

**PÔLE EMPLOI** : Numéro Vert Appel Gratuit 3949

**ALLO SERVICE PUBLIC** : 3939

**SIDA INFO SERVICE** : 0 810 840 800

**FIL SANTÉ JEUNE** : 0 800 025 236

**SAMU** : 15  
**POMPIERS** : 18  
**POLICE SECOURS** : 17

**URGENCE EUROPÉEN** : 112

**DROGUE TABAC** : 113 ou 0 800 23 13 13

**DISCRIMINATION RACIALE** : 114

**SAMU SOCIAL** : 115

**AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT** : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## ➤ Infos légales :

Responsable de la publication : Jean BAYLET  
Mairie de Saint André de Seignanx - 900 exemplaires  
Conception Impression : Pictomatic - 05 59 45 47 74  
Crédits photos : Mairie, Pexels, Unsplash, Freepik, ASC

 /communesaintandredeseignanx

 [www.saintandredeseignanx.fr](http://www.saintandredeseignanx.fr)



Nouveau : Marché de producteurs locaux

# A la Mosaïque

les mardis de 15h30 à 19h

